0710009Z
ACADEMIE DE DIJON
COLLEGE LOUISE MICHEL
1 ROUTE DE ST LOUP DE LA SALLE
71150 CHAGNY
Tel : 0385871771

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 44
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/01/2021
Réuni le : 04/02/2021
Sous la présidence de : Christophe Boudias
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration, au vu du décret n° 2020-543 du 09 mai 2020, relatif au versement du "Forfait mobilités durables" dans la fonction publique de l'Etat, et de son arrêté d'application du même jour, autorise le personnel recruté par l'EPLE à prétendre à ce dispositif, sous réserve de satisfaire aux conditions décrites dans les textes sus mentionnés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Boudias
Prénom : Christophe
Signé le: 08/02/2021 11:10:49

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.